



AVIS



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/AUT/18/0334
Dossier suivi par : Service autorisations - LTH
Tél. : 24556-920 (08.30 - 11.30)
E-mail : autorisations@eau.etat.lu



Administration Communale de Biwer
6, Kiirchestrooss
L-6834 Biwer

Esch-sur-Alzette, le 25 JAN. 2019

Requérant : Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires de l'Est (SIDEST)

Objet : Prolongation de l'autorisation EAU/AUT/14/0839 concernant la pose de collecteurs d'eaux mixtes et construction d'un bassin d'orage DB 1.02 avec décharge vers le cours d'eau "Syre" à Wecker

Localité : Wecker, Biwer

Commune : Biwer

Monsieur le Bourgmestre,

Le dossier EAU/AUT/18/0334 dont le résumé de la demande vous a été envoyé en date du 18 avril 2018 a été annulé et remplacé par le dossier de demande d'autorisation EAU/AUT/18/0810 dont le résumé vous a été envoyé en date du 19 septembre 2018.


Olivier Jeitz
Chef du Service Autorisations

1, avenue du Rock'n'Roll Tél. : (352) 24 55 6 - 1 TVA : LU8 87 76 07 e-mail :
L-4361 Esch-sur-Alzette Fax : (352) 24 55 6 - 7920 www.waasser.lu autorisations@eau.etat.lu

PERMISSION DE COURS D'EAU

Le présent affichage a lieu conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Biwer, le 31 janvier 2019
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal f.f.